

Sécurisez vos avantages fiscaux pour vos travaux de rénovation

Identité et localisation : les mentions indispensables

- Nom et adresse complète du client.
- Adresse précise du chantier (résidence principale) où les travaux ont été réalisés.
- Numéro de SIREN ou de SIRET de l'entreprise, sa forme juridique et l'adresse de son siège social.
- Numéro individuel d'identification à la TVA de l'entreprise.

Détail des prestations et conformité technique

- Description précise de la nature des travaux effectués.
- Distinction claire entre la fourniture des matériaux et la main-d'œuvre.
- Détail des quantités, prix unitaires, montants hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).
- Mentions des critères techniques spécifiques pour les aides (ex: marquage CE, performance thermique).
- Numéro de certificat RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) du professionnel pour les travaux de rénovation énergétique.

TVA, garanties et traçabilité des paiements

- Attestation signée (simplifiée ou normale) pour justifier l'application d'un taux de TVA réduit (5,5 % ou 10 %) sur des locaux achevés depuis plus de 2 ans.
- Mention de l'assurance décennale et coordonnées de l'assureur pour garantir la protection des travaux.
- Utilisation d'un moyen de paiement traçable (chèque, virement, carte bancaire) pour prouver le règlement effectif.

Gestion et conservation des justificatifs

- Conservation obligatoire de l'ensemble des factures et certificats pendant 3 ans suivant l'année de l'imposition concernée.
- Archivage organisé des documents pour une présentation immédiate en cas de contrôle fiscal.